

Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
conjoint révisé 2022-2029
des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides

Rapport des consultations publiques tenues
du 12 avril au 6 juin 2022



MRC d'Antoine-Labelle



MRC des Laurentides



Juin 2022

Avant-propos

En septembre 2021, le conseil de chacune des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides a adopté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint révisé 2022-2028. Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants de la LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin d'encourager la participation citoyenne sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR. La population et tous les acteurs concernés, intéressés, de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à formuler des commentaires relativement au projet de PGMR révisé. Quatre consultations se sont tenues du 12 avril au 6 juin 2022.

Un comité de révision du PGMR conjoint a été mandaté par le conseil des deux MRC afin d'effectuer la révision du PGMR incluant la tenue des consultations publiques.

Les membres de ce comité ont pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés, écouté les avis et propos formulés par les citoyens et les différents acteurs lors des assemblées publiques et se sont réunis pour rédiger le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres du comité ont élaborées à l'intention des MRC (art. 53.16).

Procédure des consultations publiques

Les membres du comité de révision du PGMR conjoint ont été mandatés par le conseil de chacune des deux MRC pour réviser le PGMR conjoint et effectuer quatre consultations publiques (deux par MRC).

Membres du comité de révision du PGMR conjoint :

- Mme Mariève Garceau, agente de communication de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
- Mme Myriam Gagné, direction générale adjointe de la MRC d'Antoine-Labelle
- Mme Lucie Bourque, directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge
- Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- Mme Roxanne Mailhot, spécialiste en gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides
- Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

*Les membres du comité remercient toutes les personnes qui ont participé aux assemblées de consultation publique ainsi que celles qui ont contribué à leur organisation et leur tenue.

Table des matières

Consultations publiques (voir avis publics à l'annexe A)	4
Diffusion du projet PGMR	5
Déroulement et participation des assemblées	5
Ordre du jour des assemblées	6
Recommandations	7
Annexes	11
Annexe A	12
Avis public.....	12
Annexe B	16
Articles dans les journaux.....	16
Annexe C	21
Liste des présences aux consultations publiques.....	21
12 avril 2022 – Mont-Laurier	21
27 avril 2022 - Sainte-Agathe-des-Monts	22
10 mai 2022– Rivière-Rouge	23
6 juin 2022 – Mont-Blanc	24
Annexe D	25
Commentaires reçus lors des assemblées de consultations publiques	25
Questions/commentaires reçus lors des assemblées de consultations publiques.....	25
10 avril 2022 – Mont-Laurier	25
27 avril 2022 - Sainte-Agathe-des-Monts	27
10 mai 2022 – Rivière-Rouge	29
6 juin 2022 - Mont-Blanc.....	30
Questions/commentaires reçus par courriel	32

Consultations publiques (voir avis publics à l'annexe A)

Conformément à l'article 53.14 de la LQE, un premier avis public accompagné du sommaire du projet a été publié dans quatre journaux diffusés sur le territoire des deux MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique.

Cet avis a été publié le 23 février 2022 dans les journaux de L'Info de la Lièvre et L'Info du Nord (éditions Vallée de la Rouge, Sainte-Agathe et Mont-Tremblant).

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, au moins une assemblée a été fixée par MRC pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

Mardi, 12 avril 2022, 19 h
MRC d'Antoine-Labelle, Édifice Émile Lauzon,
425, rue du Pont, Mont-Laurier
(Québec) J9L 2R6

Mercredi, 27 avril 2022, 19 h
Place Lagny,
2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 2A2

Mardi, 10 mai 2022, 19 h
Salle Cercle de la Gaïeté du Centre sportif et
culturel de la Vallée de la Rouge
1550, chemin du Rapide, Rivière-Rouge
(Québec) J0T 1T0

Mardi, 24 mai 2022, 19 h*
Hôtel de ville de Mont-Tremblant
1145, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant
(Québec) J8E 1V1

*En raison de la réquisition de la salle pour les sinistrés de la tempête du 21 mai 2022, l'assemblée de la consultation publique a été reportée le 6 juin 2022 à la Place de la Mairie à Mont-Blanc.

Diffusion du projet PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version électronique sur les sites Web de chacune des deux MRC, de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et de la Ville de Rivière-Rouge durant toute la période de consultation. Des copies version papier étaient disponibles sur demande. Aucune copie version papier n'a été demandée par les municipalités pour leurs contribuables.

Par ailleurs, des communiqués annonçant les consultations ont également été diffusés dans les journaux (L'Info du Nord, éditions Mont-Tremblant et Sainte-Agathe le 23 mars 2022, L'Info du Nord édition Vallée de la Rouge le 30 mars et le 4 mai et L'Info de la Lièvre le 30 mars) et sur les pages Facebook des MRC et de certaines municipalités (voir Annexe B).

Déroulement et participation des assemblées

Les assemblées débutaient par l'inscription des participants (Annexe C). En première partie, l'objectif et le déroulement de la soirée étaient présentés suivis du sommaire du projet de PGMR sous forme de jeu-questionnaire et d'une pause. En deuxième partie, les participants étaient invités à poser leurs questions, à émettre leurs commentaires et à déposer un mémoire, s'il y avait lieu.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions et les autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Date - heure	Endroit	Nombre de participants	Nombre de participants par secteur
12 avril 2022, 19 h	MRC d'Antoine-Labelle Mont-Laurier	14	11 - Secteur municipal 1 - CLD 1 - Citoyen 1 - Médias
27 avril 2022, 19 h	Place Lagny Sainte-Agathe-des-Monts	15	12 - Secteur municipal 3 - OBNL
10 mai 2022, 19 h	Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge Rivière-Rouge	14	10 - Secteur municipal 4 - OBNL
6 juin 2022, 19 h	Place de la Mairie Mont-Blanc	11	7 - Secteur municipal 2 - Secteurs ICI et CRD* 2 - Citoyens

*ICI et CRD (industries, commerces, institutions et construction, rénovation et démolition)

Ordre du jour des assemblées

Inscription des participants

Mot de bienvenue

(Préfet(ète), maire(sse))

Objectif et déroulement de la consultation publique

(Animateur(trice))

Présentation du projet PGMR conjoint

(Un membre du comité de révision du PGMR conjoint)

Pause santé

Période de questions et commentaires des participants

(Animateur(trice))

Levée de l'assemblée

(Préfet(ète), maire(sse))

Recommandations

On retrouve à l'Annexe D les questions et commentaires des participants pour chacune des quatre assemblées ainsi que les commentaires reçus par courriel. La très grande majorité des participants a accueilli favorablement le projet de PGMR conjoint.

En considérant les commentaires, questions et recommandations des participants, les membres du comité de révision recommandent aux MRC les modifications au projet de PGMR conjoint dans les mesures et actions suivantes :

Mesure 1 : Bannir graduellement les produits à usage unique (exemple : sacs de plastique)

Action n°1 : Élaborer et adopter un règlement interdisant l'utilisation et la distribution de sacs de plastique

Recommandation :

Ajout dans l'action 1 d'un règlement uniformisé pour chacune des MRC

Ajout d'une action afin de promouvoir l'achat en vrac

Mesure 4 : Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres

Action n°1 : Évaluer sur le territoire les services de récupération de matières résiduelles pour fin de réemploi

Action n°2 : Mettre en place ou bonifier la collaboration entre les écocentres et les centres de réemploi

Recommandation :

Ajout : Évaluer la possibilité de créer des centres dédiés pour accueillir des objets usagés servant de pont entre les citoyens et les Régies ce qui permettrait de faire un premier tri

Mesure 13 : Optimiser la collecte à trois voies

Action n°1: Optimiser la collecte à trois voies par les ressources internes des MRC, municipalités et régies. Des efforts particuliers seront faits pour les multilogements, les ICI assimilables à la collecte résidentielle, les édifices publics, les communautés religieuses, les campings et les pourvoiries.

Recommandation : Évaluer la possibilité d'ajouter les réserves indiennes

Mesure 14 : Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)

Action n°1 : Élaborer et diffuser chaque année les outils de communication pour appuyer la réduction des déchets via différents médiums (communiqués dans les journaux/radio, Facebook, articles dans les bulletins municipaux, sites Web, etc.)

Recommandation : ajout d'exemples de moyens dans l'action 1

- Télévision communautaire;
- Création de capsules vidéo informatives pour diffusion par les municipalités;
- Organisation de visites des installations des régies;
- Infolettre municipale et bulletins municipaux;
- Médias sociaux : TikTok;
- Compte de taxes : inclure de l'information et la description des coûts du budget;
- Patrouille verte (avantage d'aller chercher des gens non vendus à la cause);
- Calendrier de collectes et calendrier de la municipalité;
- Messages axés sur les résultats (données surprenantes) et les bons gestes;
- Activités éducatives dans les écoles
- Outils spécifiques pour les villégiateurs, les touristes et les résidents des multilogements;
- Lien vers la page Facebook de Tricentris;
- Profiter des clientèles des écocentres.

Mesure 17: Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)

Action n°1 :

- 1.1 Réaliser un diagnostic sur la problématique de contamination des bacs et conteneurs et évaluation de la meilleure stratégie pour l'inspection des bacs
- 1.2 Mettre en place l'inspection des bacs et conteneurs (via une ressource terrain et la collaboration des inspecteurs municipaux pour l'émission d'avis et s'il y a lieu de contravention)
- 1.3 Évaluer l'impact sur la qualité et la quantité des matières apportées dans les lieux de traitement

Recommandation:

Dans l'action 1.2 ajout d'évaluer la possibilité d'engager un inspecteur à temps plein, poste permanent dans chacune des régions.

Mesure 20 : Mettre en place les mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs, ratio du nombre de bacs ICI

Action n°1

- 1.1 Évaluer des moyens coercitifs pour réduire les déchets enfouis (municipalités/MRC et régions)
- 1.2 Mettre en place graduellement ces moyens

Recommandation :

Ajout d'évaluer la possibilité de charger les propriétaires au poids et à la levée dans le cas entre autres où la fréquence ne peut être réduite

Mesure 21: Appliquer les règlements : nombre de bacs, matières acceptées, émission de constats d'infraction si non-respect de la réglementation en place

Action n°1

- 1.1 Élaborer une stratégie régionale en vue d'appliquer les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles
- 1.2 Mettre en place graduellement les règlements

Recommandation : ajout d'une action pour étudier la problématique de gestion des matières résiduelles sur les territoires non organisés (TNO) (volume, collaboration, coût et surveillance), organiser une rencontre entre le Service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et la régie afin de réfléchir à des solutions pour l'atteinte d'objectifs réalistes dans les pourvoiries situées sur un TNO et évaluer la possibilité de la création d'un regroupement

Mesure 25 : Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes

Action n°1

- 1.1 Évaluer les projets pour optimiser la valorisation des matières résiduelles
- 1.2 Mettre en place des projets-pilotes en collaboration avec des organismes d'économie circulaire

Recommandation : ajout dans l'action 1.1 des exemples de matières telles que les cheveux et les papillotes d'aluminium dans les salons de coiffure ainsi que les bouchons de liège et les vêtements

Annexes

Annexe A

Avis public

Province de Québec
Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
Municipalité régionale de comté des Laurentides

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2022-2028 DES MRC D'ANTOINE-LABELLE, DES LAURENTIDES

AVIS est donné par les soussignés, Mylène Mayer, directrice générale/greffière-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle, Nancy Pelletier, directrice générale/greffière-trésorière de la MRC des Laurentides que quatre assemblées de consultation publique sur le projet du plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2022-2028 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides adopté en septembre 2021 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

	PREMIÈRE ASSEMBLÉE	DEUXIÈME ASSEMBLÉE	TROISIÈME ASSEMBLÉE	QUATRIÈME ASSEMBLÉE
ASSEMBLÉES PUBLIQUES	Date : 12 avril 2022 Heure : 19h	Date : 27 avril 2022 Heure : 19h	Date : 10 mai 2022 Heure : 19h	Date : 24 mai 2022 Heure : 19h
	Lieu : MRC d'Antoine-Labelle, Édifice Émile-Lauzon (Salle des préfets)	Lieu : Sainte-Agathe-des-Monts (Place Lagny)	Lieu : Centre sportif et culturel de la Rouge (Salle Cercle de la Gaieté)	Lieu : Hôtel de ville, Ville de Mont-Tremblant
	Adresse : 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec), J9L 2R6	Adresse : 2 rue St-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts Québec J8C 2A2	Adresse : 1550 chemin du Rapide, Rivière-Rouge (Québec), J0T 1T0	Adresse : 1145 rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Il est possible et non obligatoire de faire parvenir avant la tenue d'une consultation, un document à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca. Si toutefois, une personne veut consulter en version imprimée, veuillez contacter votre MRC ou régie et ces documents seront laissés pour consultation sur place seulement à l'hôtel de ville de la municipalité concernée.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2022-2028 des MRC d'Antoine-Labelle et des

Laurentides ainsi que le sommaire (présenté plus bas) peuvent être consultés sur le site internet des MRC suivantes: www.mrc-antoine-labelle.qc.ca, www.mrc-laurentides.qc.ca, de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge: www.ridr.qc.ca ou de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre : www.ridl.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, au 819-275-3205, poste 227, ou par courriel à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca.

Donné à Rivière-Rouge, ce 23 février 2022.

Mylène Mayer, directrice générale/greffière-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle,

Nancy Pelletier, directrice générale/greffière-trésorière de la MRC des Laurentides.

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2022-2028 DES MRC D'ANTOINE-LABELLE ET DES LAURENTIDES

DÉMARCHE CONJOINTE

En 2004, les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides adoptaient séparément leur tout premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), un outil que les MRC devaient développer afin d'atteindre les objectifs et de répondre aux orientations de la première Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. En 2016, ces deux MRC adoptaient un PGMR conjoint pour la période 2016-2020. L'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

D'un commun accord, les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui regroupent 37 villes et municipalités, ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption du projet de leur troisième version du PGMR pour la période de 2022 à 2028 et se sont adjoint la collaboration des deux Régies, soit la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), ainsi que la Ville de Rivière-Rouge. La RIDR a reçu le mandat de l'élaboration du PGMR conjoint et s'est assurée que tous les secteurs concernés soient consultés au cours du processus.

En septembre 2021, ces MRC ont adopté le projet de PGMR conjoint 2022-2028 qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre. Le PGMR conjoint doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet du PGMR conjoint respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et est cohérent avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire d'application ;
- Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales (la répartition des responsabilités) ;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire ;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination ;
- Un inventaire des matières résiduelles produit sur le territoire de la MRC en 2019 : résidentiel, ICI et CRD;
- Un énoncé des orientations et des objectifs, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- Une proposition de mise en œuvre (mesures et actions) ;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de réalisations ;
- Un système de surveillance et de suivi.

FAITS SAILLANTS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT

Le PGMR conjoint 2022-2028 dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC en la matière et identifie les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le PGMR est donc un document servant à planifier les services, les installations, les diverses collectes, les programmes ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières servant à gérer les matières résiduelles produites par tous les secteurs sur un territoire donné : résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI), et secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle, alors que le secteur ICI tout comme le secteur CRD est majoritairement desservi par les entreprises privées. Par contre, dans la collecte municipale, on retrouve une certaine quantité de matières résiduelles provenant du secteur ICI. Sur l'ensemble du territoire des deux MRC qui couvrent une superficie de 18 978 km², il s'est généré au total en 2019 plus de 163 200 tonnes de matières résiduelles. De ce total, plus de 60 600 tonnes ont été éliminées dans les lieux d'enfouissement et plus de 102 600 tonnes ont été mises en valeur, soit par la collecte sélective, la collecte des matières organiques, les écocentres, par dépôt volontaire ou par les systèmes de consigne.

C'est donc encore près de 60 600 tonnes de matières résiduelles qui étaient éliminées en 2019 et dont une grande partie peut être recyclée ou compostée. Des 163 200 tonnes de matières résiduelles produites dans les deux MRC, 37 % proviennent du secteur résidentiel, 40 % du secteur CRD et 23 % du secteur ICI. Le taux de

récupération atteignait près de 60 % dans le secteur résidentiel (en incluant les pneus et véhicules hors usage), plus de 77 % dans le secteur CRD et près de 43 % dans le secteur ICI.

Deux lieux d'enfouissement technique ainsi que deux sites de compostage sont en exploitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et aucun sur le territoire de la MRC des Laurentides. Toutes les villes et municipalités sont desservies par ces deux lieux.

Pour ce qui est des infrastructures de valorisation, les deux MRC (ou leurs municipalités selon le cas) sont membres du centre de tri des matières recyclables Tricentris, et ce, localisé à Lachute ou à Gatineau. En 2019, on retrouvait également 14 écocentres permanents sur le territoire de planification ainsi que quelques points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux seulement.

L'actuel projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint prévoit 26 mesures à réaliser de 2022 à 2028. Sa mise en œuvre permettra notamment d'augmenter la performance territoriale grâce à l'optimisation sur l'ensemble du territoire des collectes de matières recyclables, de matières organiques et des services écocentres.

Le PGMR prévoit également des mesures de réduction à la source et de réemploi ainsi que des services pour réduire l'enfouissement au niveau des secteurs ICI et CRD, qui acheminent actuellement une quantité importante de déchets à l'enfouissement, de même que des activités de sensibilisation permettant de fournir l'ensemble de l'information nécessaire à sa population.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PGMR CONJOINT

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR dans les diverses MRC constituant le territoire de planification, un comité de suivi par MRC sera maintenu. Les MRC auront la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR sur leur territoire respectif et devront également mettre en place un système de suivi des résultats de gestion des matières résiduelles. Ce système permettra de collecter et de compiler toutes les données nécessaires au suivi des indicateurs prévus pour chaque mesure ainsi que celles nécessaires à l'élaboration d'un bilan de masse annuel. Chaque MRC doit produire annuellement un rapport faisant état des avancées du PGMR conjoint sur son territoire.

Annexe B

Articles dans les journaux

Gestion des déchets

Bientôt fini le plastique à usage unique

ALEX PROTEAU
aproteau@inmedias.ca

Le bannissement des produits à usage unique (ex. sac de plastique), la réduction de la fréquence de collectes de bacs noirs et la promotion du recyclage des herbes seront prochainement à l'honneur dans la MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.

Ces mesures font partie du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 créé conjointement par les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, la Ville de Rivière-Rouge ainsi que deux régions intermunicipales de déchets de la région. Le PGMR dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et identifie les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Selon la spécialiste en gestion de matières résiduelles à la MRC des Laurentides, Roxanne Mailhot, ces projets vont de pair avec ceux des différentes instances gouvernementales. « Pour ce qui est du bannissement du plastique à usage unique, le fédéral vient de sortir son projet de règlement. On attend encore de Recyc-Québec voit le déploiement à l'échelle provinciale. On ne veut pas aller à l'encontre. Pour l'instant, je n'ai pas d'actions qui pourraient être faites », mentionne-t-elle.

Selon ses informations, seule la municipalité de Val-David, dans la MRC des Laurentides, a banni les sacs à usage unique en 2020.

MOINS DE BACS NOIRS

La MRC souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite à une fois par mois l'hiver et une fois aux deux semaines l'été. « Plus c'est compliqué, moins il y en a. Le but est de réduire les déchets. En réduisant la fréquence des bacs noirs, les gens vont plus être portés à trier leurs matières et à utiliser leur bac vert et leur bac brun (à compost) », explique Mme Mailhot.

« Ce qui est intéressant aussi est que c'est un changement qui ne coûte pas cher et qui est vraiment concret. On voit une réduction des déchets et ça ne coûte pas des milliers de dollars », enchaîne-t-elle.

Autrement, Mme Mailhot confirme également le retour de l'inspection des bacs sur une base régulière.

DÉS OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS ?

Sur l'ensemble du territoire des deux MRC, qui couvrent une superficie de 18 978 km², il s'est généré au total plus de 163 200 tonnes de matières résiduelles en 2019.

Dans le premier PGMR, cinq objectifs avaient été mis de l'avant. En date d'aujourd'hui, les cinq sont en voie d'être réalisés. Parmi ces cibles, le PGMR précédent souhaitait

la diminution moyenne par habitant de quantité de matières résiduelles éliminée. De 2016 à 2019, elle est passée de 2016 à 2019 de 781 kg à 624 kg. Dans le nouveau PGMR, cette quantité devra être de 525 kg d'ici 2028.

LES CITOYENS PEUVENT S'EXPRIMER

Le PGMR sera réglementé à la suite des consultations citoyennes dont deux auront lieu dans la MRC des Laurentides auxquelles les citoyens seront invités à exprimer leurs commentaires. La première se déroulera le 27 avril 2022 à la Place Lagny, à Sainte-Agathe-des-Monts et la deuxième le 24 mai à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant.

Il est possible de transmettre vos commentaires, recommandations ou questions avant, pendant ou après les consultations (dans les deux semaines suivant l'assemblée), sur place ou à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca.

Pour consulter le PGMR conjoint 2022-2028 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides au www.traindeviedurable.com.

La MRC des Laurentides souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite une fois par mois.
(Photo Unsplash)



49- mercredi 23 mars 2022 • L'Info du Nord • SAINTE-AGATHE



Gestion des déchets

Bientôt fini le plastique à usage unique



ALEX PROTEAU
aproteau@innmedias.ca

Le bannissement des produits à usage unique (ex. sac de plastique), la réduction de la fréquence de collectes de bacs noirs et la promotion du recyclage des herbes seront prochainement à l'honneur dans la MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.

Ces mesures font partie du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 créé conjointement par les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, la Ville de Rivière-Rouge ainsi que deux régions intermunicipales de déchets de la région. Le PGMR dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et identifie les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Selon la spécialiste en gestion de matières résiduelles à la MRC des Laurentides, Roxanne Mailhot, ces projets vont de pair avec ceux des différentes instances gouvernementales. « Pour ce qui est du bannissement du plastique à usage unique, le fédéral vient de sortir son projet de règlement. On attend encore de Recyc-Québec voit le déploiement à l'échelle provinciale. On ne veut pas aller à l'encontre. Pour l'instant, je n'ai pas d'actions qui pourraient être faites », mentionne-t-elle.

Selon ses informations, seule la municipalité de Val-David, dans la MRC des Laurentides, a banni les sacs à usage unique en 2020.

MOINS DE BACS NOIRS
La MRC souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite à une fois par mois l'hiver et une fois aux deux semaines l'été. « Plus c'est compliqué, moins il y en a. Le but est

de réduire les déchets. En réduisant la fréquence des bacs noirs, les gens vont plus être portés à trier leurs matières et à utiliser leur bac vert et leur bac brun (à compost) », explique Mme Mailhot.

« Ce qui est intéressant aussi est que c'est un changement qui ne coûte pas cher et qui est vraiment concret. On voit une réduction des déchets et ça ne coûte pas des milliers de dollars », enchaîne-t-elle.

Autrement, Mme Mailhot confirme également le retour de l'inspection des bacs sur une base régulière.

DES OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS ?
Sur l'ensemble du territoire des deux MRC, qui couvrent une superficie de 18 978 km², il s'est généré au total plus de 163 200 tonnes de matières résiduelles en 2019.

Dans le premier PGMR, cinq objectifs avaient été mis de l'avant. En date d'aujourd'hui, les cinq sont en voie d'être réalisés. Parmi ces cibles, le PGMR précédent souhaitait la diminution moyenne par habitant de quantité de matières résiduelles éliminée. De 2016 à 2019, elle est passée de 2016 à 2019 de 781 kg à 624 kg. Dans le nouveau PGMR, cette quantité devra être de 525 kg d'ici 2028.

LES CITOYENS PEUVENT S'EXPRIMER
Le PGMR sera réglementé à la suite des consultations citoyennes dont deux auront lieu dans la MRC des Laurentides auxquelles les citoyens seront invités à exprimer leurs commentaires. La première se déroulera le 27 avril 2022 à la Place Lagny, à Sainte-Agathe-des-Monts et la deuxième le 24 mai à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant.

Il est possible de transmettre vos commentaires, recommandations ou questions avant, pendant ou après les consultations (dans les deux semaines suivant l'assemblée), sur place ou à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca.

Pour consulter le PGMR conjoint 2022-2028 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides u www.traindeviedurable.com.



La MRC des Laurentides souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite à une fois par mois l'hiver et une fois aux deux semaines l'été.

Bientôt fini le plastique à usage unique

ALEX PROTEAU
aproteau@inmedias.ca

Le bannissement des produits à usage unique (ex. sac de plastique), la réduction de la fréquence de collectes de bacs noirs et la promotion du recyclage des herbes seront prochainement à l'honneur dans la MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.

Ces mesures font partie du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 créé conjointement par les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, la Ville de Rivière-Rouge ainsi que deux régies intermunicipales de déchets de la région. Le PGMR dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et identifie les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Selon la spécialiste en gestion de matières résiduelles à la MRC des Laurentides, Roxanne Mailhot, ces projets vont de pair avec ceux des différentes instances gouvernementales. « Pour ce qui est du bannissement du plastique à usage unique, le fédéral vient de sortir son projet de règlement. On attend encore de Recyc-Québec voir le déploiement à l'échelle provinciale. On ne veut pas aller à l'encontre. Pour l'instant, je n'ai pas d'actions qui pourraient être faites », mentionne-t-elle.

Selon ses informations, seule la municipalité de Val-David, dans la MRC des Laurentides, a banni les sacs à usage unique en 2020.

MOINS DE BACS NOIRS

La MRC souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite à une fois par mois l'hiver et une fois aux deux semaines l'été. « Plus c'est compliqué, moins il y en a. Le but est de réduire les déchets. En réduisant la fréquence des bacs noirs, les gens vont plus être portés à trier leurs matières et à utiliser leur bac vert et leur bac brun (à compost) », explique Mme Mailhot.

« Ce qui est intéressant aussi est que c'est un changement qui ne coûte pas cher et qui

est vraiment concret. On voit une réduction des déchets et ça ne coûte pas des milliers de dollars », enchaîne-t-elle.

Autrement, Mme Mailhot confirme également le retour de l'inspection des bacs sur une base régulière.

DES OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS ?

Sur l'ensemble du territoire des deux MRC, qui couvrent une superficie de 18 978 km², il s'est généré au total plus de 163 200 tonnes de matières résiduelles en 2019.

Dans le premier PGMR, cinq objectifs avaient été mis de l'avant. En date d'aujourd'hui, les cinq sont en voie d'être réalisés. Parmi ces cibles, le PGMR précédent souhaitait la diminution moyenne par habitant de quantité de matières résiduelles éliminées. De 2016 à 2019, elle est passée de 781 kg à 624 kg. Dans le nouveau PGMR, cette quantité devra être de 525 kg d'ici 2028.

LES CITOYENS PEUVENT S'EXPRIMER

Le PGMR sera réglementé à la suite des consultations citoyennes dont deux auront lieu dans la MRC des Laurentides auxquelles les citoyens seront invités à exprimer leurs commentaires. La première se déroulera le 27 avril 2022 à la Place Lagny, à Sainte-Agathe-des-Monts et la deuxième le 24 mai à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant.

Du côté de la MRC d'Antoine-Labelle, les consultations auront lieu le 12 avril à 19h à la Salle des préfets de la MRC d'Antoine-Labelle (405, rue du Pont à Mont-Laurier) et le 10 mai à 19h à la Salle Cercle de la Galette du Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-Rouge (1550, chemin du Rapide, Rivière-Rouge).

Il est possible de transmettre vos commentaires, recommandations ou questions avant, pendant ou après les consultations (dans les deux semaines suivant l'assemblée), sur place ou à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca.

Pour consulter le PGMR conjoint 2022-2028 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides au www.traindeviedurable.com.

Gestion des déchets

Bientôt fini le plastique à usage unique



ALEX PROTEAU
aproteau@inmedias.ca

Le bannissement des produits à usage unique (ex. sac de plastique), la réduction de la fréquence de collectes de bacs noirs et la promotion du recyclage des herbes seront prochainement à l'honneur dans la MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.

Ces mesures font partie du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 créé conjointement par les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, la Ville de Rivière-Rouge ainsi que deux régions intermunicipales de déchets de la région. Le PGMR dresse un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et identifie les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Selon la spécialiste en gestion de matières résiduelles à la MRC des Laurentides, Roxanne Mailhot, ces projets vont de pair avec ceux des différentes instances gouvernementales. « Pour ce qui est du bannissement du plastique à usage unique, le fédéral vient de sortir son projet de règlement. On attend encore de Recyc-Québec voit le déploiement à l'échelle provinciale. On ne veut pas aller à l'encontre. Pour l'instant, je n'ai pas d'actions qui pourraient être faites », mentionne-t-elle.

Selon ses informations, seule la municipalité de Val-David, dans la MRC des Laurentides,

a banni les sacs à usage unique en 2020.

MOINS DE BACS NOIRS

La MRC souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite une fois par mois l'hiver et une fois aux deux semaines l'été. « Plus c'est compliqué, moins il y en a. Le but est de réduire les déchets. En réduisant la fréquence des bacs noirs, les gens vont plus être portés à trier leurs matières et à utiliser leur bac vert et leur bac brun (à compost) », explique Mme Mailhot.

« Ce qui est intéressant aussi est que c'est un changement qui ne coûte pas cher et qui est vraiment concret. On voit une réduction des déchets et ça ne coûte pas des milliers de dollars », enchaîne-t-elle.

Autrement, Mme Mailhot confirme également le retour de l'inspection des bacs sur une base régulière.

DES OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS ?

Sur l'ensemble du territoire des deux MRC, qui couvrent une superficie de 18 978 km², il s'est généré au total plus de 163 200 tonnes de matières résiduelles en 2019.

Dans le premier PGMR, cinq objectifs avaient été mis de l'avant. En date d'aujourd'hui, les cinq sont en voie d'être réalisés. Parmi ces cibles, le PGMR précédent souhaitait la diminution moyenne par habitant de quantité de matières résiduelles éliminée. De 2016 à 2019, elle est passée de 781 kg à 624 kg. Dans le nouveau PGMR, cette quantité devra être de 525 kg d'ici 2028.

LES CITOYENS PEUVENT S'EXPRIMER

Le PGMR sera réglementé à la suite des consultations citoyennes dont deux auront

lieu dans la MRC des Laurentides auxquelles les citoyens seront invités à exprimer leurs commentaires. La première se déroulera le 27 avril 2022 à la Place Lagny, à Sainte-Agathe-des-Monts et la deuxième le 24 mai à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant.

Du côté de la MRC d'Antoine-Labelle, les consultations auront lieu le 12 avril à 19h à la Salle des préfets de la MRC d'Antoine-Labelle (405, rue du Pont à Mont-Laurier) et le 10 mai à 19h à la Salle Cercle de la Gaieté du Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-Rouge (1550, chemin du

Rapide, Rivière-Rouge).

Il est possible de transmettre vos commentaires, recommandations ou questions avant, pendant ou après les consultations (dans les deux semaines suivant l'assemblée), sur place ou à l'adresse suivante : ridr6@bellnet.ca.

Pour consulter le PGMR conjoint 2022-2028 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides u www.traindeviedurable.com.

La MRC des Laurentides souhaiterait diminuer la fréquence de collectes de bacs qui est actuellement faite à une fois par mois l'hiver et une fois aux deux semaines l'été. (Photo Unsplash)

A LA UNE



MRC d'Antoine-Labellé et des Laurentides

Objectif de réduction des déchets fixé à 15% d'ici 2028

Dans les MRC d'Antoine-Labellé et des Laurentides, l'objectif affiché est de réduire de 15% les déchets d'ici 2028. (Photo: L'Info du Nord - Rivière)



MAXIM GUELLETTE-LEGAULT
mrcuellette@meilcc.ca

Les MRC d'Antoine-Labellé et des Laurentides ont déposé leur plan conjoint en gestion des matières résiduelles (PGMR) pour les années 2022-2028. Ce PGMR a été présenté pour la première fois à Mont-Laurier le 12 avril dernier. L'un des objectifs est de réduire les déchets des deux MRC de 15% d'ici 2028.

La mission consiste à mettre en place une série d'actions pour atteindre les objectifs établis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant la gestion des matières résiduelles.

Le MELCC demande que soient réduites les quantités de matières résiduelles qui sont enfouies annuellement à 525 kilos par habitant. En 2020, la MRC d'Antoine-Labellé enfouissait 456 kilos par habitant.

Même si cet objectif fixé par le ministère est déjà atteint pour la MRC d'Antoine-Labellé, les deux MRC ont comme objectif commun de réduire davantage leur empreinte écologique.

En plus de réduire de 15% les déchets des deux MRC d'ici 2028, les autres objectifs régionaux sont de :

- recycler 75% du papier, carton, verre, plastique, et métal;
- recycler 60% des matières organiques résiduelles;
- valoriser 78% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Le PGMR 2022-2028 a pour mission d'instaurer la gestion des matières organiques résiduelles sur l'ensemble du territoire des deux MRC d'ici 2025, ce qui est déjà fait pour la MRC d'Antoine-Labellé, avec ses 17 municipalités.

ENCORE DEUX CONSULTATIONS À L'HORAIRE

Le 10 mai à 19h à la salle du Cercle de la Galette du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à Rivière-Rouge;

Le 24 mai à 19h à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant.

UNIFORMISATION SOUHAITÉE

Rappelons-nous que l'instauration des bacs bruns a été menée au mois d'août 2015 dans les 12 municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Ligne (RIDL). À ce jour, c'est une vingtaine de municipalités dans la MRC des Laurentides qui ont adopté le bac brun. Au niveau de la gestion des matières organiques industrielles et commerciales, plusieurs ont emboîté le pas, mais l'objectif n'est pas encore atteint.

Les deux MRC ont notamment établi 26 mesures dans leur PGMR. L'une de ces mesures consiste à apposer des autocollants informatifs sur les bacs verts déjà existants. Les nouveaux bacs auront des inscriptions au fer blanc. Cela permettra d'informer le citoyen sur les matières recyclables afin de faciliter le tri. Cela devrait être fait vers 2022-2023.

Cette mesure va aussi permettre d'uniformiser le message dans les deux MRC et informer les villageois des différences entre les bacs. En effet, la couleur des bacs n'est pas universelle au Québec. Dans certaines municipalités des Laurentides et d'autres régions du Québec, on retrouve, par exemple, des bacs bleus pour le recyclage, alors que les bacs de recyclage sont verts dans la plupart des municipalités de la MRC des Laurentides et dans l'entité des municipalités de la MRC d'Antoine-Labellé. Pour ce qui est des bacs bruns, ce type de mesure sera éventuellement ajouté.

Il est à noter que les efforts pour diminuer l'enfouissement représentent un avantage financier considérable pour les municipalités. Plus celle-ci obtiennent des résultats importants en matière de gestion des résidus, plus elles reçoivent des redressances du MELCC. ●

UN PAQUET DE MESURES

Voici la liste des 26 mesures établies dans le PGMR 2022-2028:

- Bannir graduellement les produits à usage unique (ex. sac de plastique);
- Interdire l'enfouissement des boues;
- Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage;
- Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de remplissage et le rattachage entre les centres de triage et les incinérateurs;
- Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire (ex. Recyc-Québec);
- Implémenter et/ou optimiser les services écoentre;
- Aggraver les lieux de traitement des matières résiduelles;
- Ajouter des points de dépôt de proximité pour la récupération des RED, des TIC, des piles et de polystyrène;
- S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villageois et de touristes;
- Assurer une veille technologique sur le tri et le traitement des déchets domestiques;
- Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleries;
- Améliorer le déploiement de la récupération hors foyer;
- Optimiser la collecte à trois voies;
- Renforcer les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation;
- Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets;
- Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri;
- Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière;
- Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation;
- Mettre en place des mesures incitatives;
- Mettre en place des mesures coercitives;
- Appliquer les règlements si non-respect de la réglementation en place;
- Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale;
- Mettre à jour les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles;
- Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OSBL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire;
- Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes;
- S'assurer du soutien financier gouvernemental pour étendre la récupération hors foyer pour les matières recyclables et compostables (ex. écoles).

Annexe C

Liste des présences aux consultations publiques

12 avril 2022 – Mont-Laurier

	Nom du participant	Organisme	Titre	Ville
1	M. Jean Gascon	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	Président du conseil d'administration	Mont-Laurier
2	André Kavanagh	Citoyen	-	Mont-Laurier
3	Daniel Bourdon	MRC d'Antoine-Labelle	Préfet	Mont-Laurier
4	Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier	Conseiller municipal	Mont-Laurier
5	Jimmy Brisebois	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	Directeur général	Mont-Laurier
6	Maxime O. Legault	Info de la Lièvre	Journaliste	Mont-Laurier
7	Emmanuelle Marcil	MRC d'Antoine-Labelle	Directrice adjointe Service aménagement	Mont-Laurier
8	Jocelyn Campeau	MRC d'Antoine-Labelle	Directeur Service aménagement	Mont-Laurier
9	Stéphanie Cormier	MRC d'Antoine-Labelle	Adjointe administrative	Mont-Laurier
10	Jocelyne Lafond	Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac	Mairesse	Mont-Laurier
11	Charlotte St-Jean	Centre Local de Développement	Conseillère	Mont-Laurier
12	Myriam Gagné	MRC d'Antoine-Labelle	Directrice générale adjointe	Mont-Laurier
13	Roxanne Mailhot	MRC des Laurentides	Spécialiste en gestion des matières résiduelles	Mont-Blanc
14	Mariève Garceau	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	Agente communications	Mont-Laurier

	Nom du participant	Organisme	Titre	Ville
1	Steve Perreault	Municipalité de Lac-Supérieur	Maire	Lac-Supérieur
2	Frédéric Broué	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Maire	Sainte-Agathe-des-Monts
3	Éric Lessard	Municipalité de Lac-Tremblant-Nord	Conseiller municipal	Lac-Tremblant-Nord
4	Sylvie Tremblay	CCE (comité consultatif en environnement)	Membre	Sainte-Lucie-des-Laurentides
5	Francis Corbeil	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Maire	Sainte-Lucie-des-Laurentides
6	Monique Allaire	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Conseillère municipale	Sainte-Lucie-des-Laurentides
7	Gilbert Fortin	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Technicien Matières Résiduelles	Sainte-Agathe-des-Monts
8	Diane Boulet	Boutique les Abeilles	Vice Responsable	Val-David
9	Réjean Rioux	Boutique les Abeilles	Bénévole	Val-David
10	Dominique Forget	Municipalité de Val-David	Mairesse	Val-David
11	Nancy Faubert	Boutique les Abeilles		Val-David
12	Stéphan Schwab	Municipalité de Val-David	Conseiller municipal	Val-David
13	Jérémie Vachon	MRC des Laurentides	Directeur du service Environnement et Parcs	Mont-Blanc
14	Rose-Marie Schneeberger	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Conseillère au développement	Rivière-Rouge
15	Roxanne Mailhot	MRC des Laurentides	Spécialiste en gestion des matières résiduelles	Mont-Blanc

10 mai 2022– Rivière-Rouge

	Nom du participant	Organisme	Titre	Ville
1	Gilbert Therrien	Ville de Rivière-Rouge	Conseiller	Rivière-Rouge
2	Sébastien Bazinet	Ville de Rivière-Rouge	Conseiller	Rivière-Rouge
3	Louise Guérin	Comité de citoyens de Rivière-Rouge	Présidente	Rivière-Rouge
4	Marlène Tanguay	Action bénévole de la Rouge	Directrice	Rivière-Rouge
5	Hélène Quévillon	Club Entre Aînés	Trésorière	Rivière-Rouge
6	Alain Otto	Ville de Rivière-Rouge	Conseiller	Rivière-Rouge
7	Myriam Gagné	MRC d'Antoine-Labelle	Directrice générale adjointe	Mont-Laurier
8	Mariève Garceau	RIDL	Agente de communication	Mont-Laurier
9	Marlène Paquin	Ville de Rivière-Rouge	Conseillère en relations publiques	Rivière-Rouge
10	Lucie Bourque	Ville de Rivière-Rouge	Directrice générale	Rivière-Rouge
11	Denis Lacasse	Ville de Rivière-Rouge	Maire	Rivière-Rouge
12	Claude Paradis	Ville de Rivière-Rouge	Conseiller	Rivière-Rouge
13	René Nantel	Comité de citoyens de Rivière-Rouge	Vice-président	Rivière-Rouge
14	Rose-Marie Schneeberger	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Conseillère au développement	Rivière-Rouge

6 juin 2022 – Mont-Blanc

	Nom du participant	Organisme	Titre	Ville
1	Rémi Lapensée	Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest	Patrouille verte	Amherst
2	Sylvie Therrien	Citoyenne		Mont-Tremblant
3	Robert Danis	Citoyen		Rivière-Rouge
4	Nathalie Dandoy	Station Mont-Tremblant	Chef de service Entretien, Site et Bâtiments & Écoresponsabilité	Mont-Tremblant
5	Benoit Charbonneau	Municipalité de Lantier	Directeur général	Lantier
6	Viviane Belle-Isle	Ville de Mont-Tremblant	Conseillère en environnement, Service de l'environnement et du développement durable	Mont-Tremblant
7	Pascal De Bellefeuille	Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant	Administrateur	Mont-Tremblant
8	Sébastien Pelletier	Municipalité de La Conception	Inspecteur	La Conception
9	Marc Forget	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Directeur général	Rivière-Rouge
10	Rose-Marie Schneeberger	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Conseillère au développement	Rivière-Rouge
11	Roxanne Mailhot	MRC des Laurentides	Spécialiste en gestion des matières résiduelles	Mont-Blanc

Annexe D

Commentaires reçus lors des assemblées de consultations publiques

Questions/commentaires reçus lors des assemblées de consultations publiques

10 avril 2022 – Mont-Laurier

Q10 – Moyens souhaités pour la sensibilisation / Information

Question ouverte

- Télévision communautaire
- Création de capsules vidéo informatives pour diffusion par les municipalités
- Organisation de visites sur le site de la RIDR (Ex. : commission scolaire, organismes, comité jeunesse AD_Vision)
- Aller vers les ICI
- Ajout d'icônes sur les bacs (aide-mémoire, visuel)

En résumé, cibler 4-5 actions par année pour rejoindre la clientèle cible

Mesure 2 – Interdire l'enfouissement des boues

Commentaire :

Obtenir une subvention du gouvernement pour l'installation de bidet pour réduire l'utilisation du papier hygiénique

Mesure 4 – Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres

Commentaires :

Création de centres dédiés pour accueillir des objets usagés servant de pont entre le citoyen et la Régie, permet de faire un 1^{er} tri (ex. : Mont-Laurier)

Économie circulaire

Résumé des échanges finaux

- Règlement uniformisé par la MRC pour le bannissement des produits à usage unique à faire parvenir aux municipalités (ex. : sacs de plastique)
- Envisager d'engager un inspecteur à temps plein, poste permanent dans les Régies
- Réduire la fréquence des collectes de déchets
- Mettre sur pied un comité d'action pour étudier les matières recyclables ayant un potentiel de transformation (volume) – Principe de l'offre et la demande – Opportunité d'affaires
- Planifier une rencontre entre les acteurs du milieu (ex. : CLD, Écocaptation, M. Gilles Venne)
- Problématique de gestion des matières résiduelles sur les TNO (volume, collaboration, coût, surveillance); organiser une rencontre entre le Service de l'aménagement du territoire et la Régie afin de réfléchir à des solutions pour l'atteinte d'objectifs réalistes dans les Pourvoiries (création d'un regroupement?)

M. Bourdon va amener les informations sur le PGMR au prochain CM.

Pétition déposée par l'APHEL le 12 avril 2022 sur la demande d'interdiction des sacs à usage unique

La pétition complète avec les signatures est disponible sur le site internet de la MRC d'Antoine-Labelle.

Mont-Laurier, le 11 avril 2022

Monsieur Jimmy Brisebois
Directeur général
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Objet : Pétition pour réglementer la distribution des sacs à usage unique

Monsieur,

Par la présente, l'Association de Protection de l'Environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) souhaite vous faire part d'une pétition adressée à la Ville de Mont-Laurier que notre organisme a fait circuler durant l'hiver 2020 afin que la Ville emboîte le pas à d'autres municipalités ayant réglementé la distribution des sacs de plastique à usage unique. La pétition devait initialement être déposée au conseil municipal pour le Jour de la Terre 2020, mais l'arrivée de la pandémie et les restrictions imposées aux commerçants a fait en sorte que le projet a été reporté.

Nous saisissons l'occasion de la mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles et également la volonté des gouvernements de légiférer en la matière pour déposer cette pétition afin qu'elle fournisse la preuve d'une volonté réelle de changement chez nos concitoyens. Nous espérons que cette pétition comportant plus de 880 signatures convaincra l'ensemble de nos décideurs de l'importance d'adopter des mesures en ce sens.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Réal Richer, président



27 avril 2022 - Sainte-Agathe-des-Monts

Q10 – Question ouverte – Moyens souhaités pour la sensibilisation et l’information

- Infolettre municipale (7 personnes très accord)
- Page Facebook (3 personnes très en accord)
- Journaux (3 personnes très en accord)
- TikTok
- Compte de taxes : inclure de l'information et la descriptions des coûts du budget
- Information sur les bacs de collectes (matières acceptées)
- Patrouille verte (avantage d’aller chercher des gens non vendus à la cause)
- Vidéo; pour passer un message, possibilité d’utiliser la certes humoristique, dispendieux
- Projet viral (la chanson sur le recyclage d’Alaclair ensemble)

En résumé, diversifier les moyens et en essayer des nouveaux.

MESURES SPÉCIFIQUES À LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET AU RÉEMPLOI

Mesure 1 – Bannir graduellement les produits à usage unique

Commentaires :

- Proposition d’ouvrir des visites aux CER pour le grand public; moyen de sensibiliser
- Point de dépôt à l’écocentre dans le cadre de la consigne élargie
- Inciter l’achat en vrac et encourager ceux qui font des efforts

Question/commentaire sur le pourquoi autant de type de plastique pour compliquer la collecte sélective et pourquoi pas tous recyclables.

Mesure 3 – Interdire l’enfouissement des boues

Commentaires :

- Preuve de valorisation des boues comme celle réfléchi pour la preuve de valorisation des CRD dans l’émission de permis municipal
- Municipaliser les boues, soit par la municipalité qui chargerait via le compte de taxes aux 2 ou 4 ans, donc pour inciter les citoyens à la vidange

Mesure 4 – Améliorer le service de récupération d’objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres

Commentaires :

- Inciter l’achat en vrac et encourager ceux qui font des efforts
- Le textile est un grand enjeu, peut-être trier les vêtements de coton pour une valorisation
- Information à vérifier : Label Green Circle valorise les cheveux et les papillotes d’aluminium dans les salons de coiffure

Information : Sainte-Lucie-des-Laurentides a trouvé une façon de valoriser les bouchons de liège à Calgary (ne coûte rien à transporter, car c'est léger, mais gros volume).

Importance du réemploi communautaire : social, environnemental et économique.

MESURES SPÉCIFIQUES À L'OPTIMISATION DES SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mesure 3 – Mettre en place la collecte à trois voies auprès des clientèles

Commentaires :

- Évaluer la possibilité de charger les propriétaires au poids et à la levée dans le cas entre autres où la fréquence de collecte ne peut être réduite. Donc coût pour chacune des collectes en fonction du principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur.

MESURES SPÉCIFIQUES À L'OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mesure 7 – Agrandir les lieux de traitement des MR, notamment le site de compostage de la RIDR et le LET de la RIDL

Commentaires :

- Envisageable d'ouvrir une plate-forme à Sainte-Agathe-des-Monts. La réflexion est d'éviter l'émission de GES dû au transport jusqu'au CER. Requiers une certaine quantité de tonnage pour être rentable, enjeu de nuisance et d'expertise, mais le CER pourrait avoir la charge de cette 2^e plate-forme.

Autres :

- Devrait avoir un prix plancher pour l'enfouissement

Appréciation de l'événement :

Tous ont apprécié l'événement et la formule. Voici leurs mots :

- Mode interactif
- Mode qui ne répète pas la lecture du PGMR
- Démarche interactive
- Craignait que ce soit plate et pas le cas
- J'ai beaucoup appris
- Intéressant d'écouter et d'échanger sur les idées et le vécu de tous
- Jeu-questionnaire donne le goût d'en savoir plus et de participer
- La GMR est concrète, une matière à la fois
- La municipalité peut avoir un impact !
- Déjà aujourd'hui, peut utiliser des informations
- Pouvoir faire face à ce qui arrive sur la planète

Point négatif : manque de monde

10 mai 2022 – Rivière-Rouge

Résumé des questions/commentaires

- Que fait-on avec le gypse récupéré? Amendement agricole et litière
- Comment se positionne-t-on au Québec quant à notre taux de récupération? Premier tiers
- Concernant la forte proportion de villégiateurs sur le territoire, y a-t-il des variations entre les saisons? Pas connu
- Pourrait-on avoir une couleur de bac spécifique par matière au Québec? Non, par contre, on peut mettre des autocollants sur les bacs pour les identifier ou du lettrage au fer blanc pour les nouveaux bacs.
- Doit-on agrandir le site de compostage? Déjà fait en octobre 2021 pour le Complexe environnemental de la Rouge
- Où peut-on apporter des coussins de sofa? Déchets sinon pour les petits coussins c'est L'Action bénévole de la Rouge
- Quand est-ce que la vitre sera recyclée? Lorsqu'il y aura un recycleur fiable et accessible.
- Est-ce que la MRC a l'intention d'interdire les sacs de plastique? C'est une mesure du PGMR 2022-2028.
- Est-ce le milieu hospitalier/pharmacie pourrait faire plus dans la distribution de contenants ou articles pouvant être recyclés ou compostés?
- Est-ce qu'on peut apporter des sacs de vêtements pas en bonne condition dans les écocentres à Rivière-Rouge? Oui, mais écrire PAS BON
- Qu'est-ce qu'on pourrait faire afin que les chantiers de construction recyclent plus les résidus de construction?
- Est-ce que nos matières recyclables acheminées à Tricentris vont à l'extérieur du pays? 80% sont recyclées au Québec.

WOW!

Q10 – Sensibilisation / Information

Question ouverte

- Calendrier de la municipalité
- Internet, page Facebook
- Vidéos ludiques
- Messages plus sur les résultats : qu'est-ce que cela donne?
- Formation dans les écoles
- Outils spécifiques pour les villégiateurs et les touristes
- Sensibilisation des résidents des multilogements

Mesure 14 - ISÉ

- Faire connaître le site Facebook de Tricentris – très intéressant
- Le gypse est récupéré à environ 4%, faire plus de pub, car production d'odeurs nauséabondes
- Sacs acceptés dans les bacs bruns – pas clair
- Importance d'identifier les bacs roulants par type de matières

6 juin 2022 - Mont-Blanc

Q10 – Question ouverte – Sensibilisation / Information

- Médias sociaux
- Facilité d'accès aux différents services
- Profiter des différentes clientèles de l'écocentre
- Gens n'ont pas tous conscience de l'importance de la gestion des matières résiduelles
- Organiser des événements d'échange lors d'un enjeu polarisant, cela suscite l'intérêt et le déplacement
- Plutôt poser une question que d'utiliser des termes plus formels comme PGMR afin que les gens se sentent davantage concernés
- Partager des données surprenantes
- Partager des gestes que les gens font bien
- Activités en porte-à-porte afin d'échanger avec les gens
- Travail d'équipe avec diverses organisations (pourvoiries, campings ...)
- Élaborer une trousse pour les villégiateurs, dont un endroit où est bien indiqué l'emplacement des trois bacs et tarifier selon le tri des matières et la quantité des déchets
- Activités éducatives dans les écoles

MESURES SPÉCIFIQUES À LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET AU RÉEMPLOI

Mesure 2 – Interdire l'enfouissement des boues

Commentaires :

- Questionnement sur la valorisation des boues (renaturalisation de site, sites contaminés, agriculture pour l'alimentation animale ...)

MESURES SPÉCIFIQUES À L'OPTIMISATION DES SERVICES DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mesure 6 – Planter et/ou optimiser les services écocentre (services spécifiques aux ICI)

Commentaires :

- Changer les pancartes indiquant matériaux secs pour enfouissement

MESURES SPÉCIFIQUES À L'OPTIMISATION DES SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mesure 13 – Mettre en place la collecte à trois voies auprès des clientèles suivantes : multilogement, ICI, chalets locatifs, communautés religieuses, édifices publics, campings et pourvoiries

Commentaires :

- Élaborer des documents facilitant la gestion des matières résiduelles de la clientèle en vacances (endroit où sont placés les bacs) et tarifier selon si les matières sont triées et/ou selon la quantité de déchets
- Difficile d'intégrer la collecte des matières organiques dans les écoles et autres institutions

MESURES SPÉCIFIQUES À L'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Mesure 14 – Poursuivre les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population

Commentaires :

- Éduquer les jeunes, activités dans les écoles
- Encourager la population en soulignant ses bons coups (où en était, où en est rendu)
- Activités de porte-à-porte pour parler aux gens

Mesure 15 – Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets

Commentaires :

- Favoriser l'emballage compostable (carton) de produits alimentaires rapides plutôt qu'avec un plastique non recyclable, exemple des sandwiches à crème glacée
- Partenariat avec des entreprises grandes surfaces comme Nominingue a fait

MESURES SPÉCIFIQUES AUX POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

Mesure 20 – Mettre en place des mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs, ratio du nombre de bacs ICI

Commentaires :

- Réduire la fréquence de la collecte du bac noir afin de forcer la réduction des déchets
- Toucher le portefeuille afin d'avoir un impact dans la réduction des déchets
- Passer à l'action pour que les choses bougent, requiers probablement un coût

Autres :

- Deux enjeux ayant le potentiel de réduire l'émission de GES : l'enfouissement et le transport
- La réduction à la source devrait être le cheval de bataille

Appréciation de l'événement :

Tous ont apprécié l'événement et la formule. Voici leurs mots :

- Présentation claire
- Appris des choses
- Événement explicite et bien présenté
- Suivons Nominingue
- Belle appréciation de la formule

Enjeu : difficile de rejoindre les gens pour un événement

Questions/commentaires reçus par courriel

Message courriel du 23 mars 2022

J'ai pris connaissance de l'article sur la gestion des déchets dans le journal local et je dois dire "enfin". Depuis le temps que j'encourage les intervenants de ma municipalité à réduire les collectes de bacs noirs. Pour ma part, je dirais que je sou mets mon bac noir tous les trois, quatre mois et même là, il n'est jamais plein. C'est à peine s'il l'est au tiers. Mais il y a aussi un autre point concernant le bac noir que j'avance depuis des années. C'est que le bac est beaucoup trop gros. Cela a un effet psychologique sur les utilisateurs. Si le bac était plus petit, il y aurait alors un incitatif supplémentaire à utiliser les autres bacs. C'est ce que j'appelle l'effet "buffet". Si vous allez à un buffet avec une grosse assiette, la tendance sera très forte à la remplir et le risque de perte de nourriture augmente en conséquence. Par contre, si vous y allez avec une assiette plus petite, elle sera possiblement pleine, mais avec un risque plus réduit de pertes. Comme le bac noir est énorme, les gens ont tendance à ne pas trop se casser la tête pour se débarrasser des déchets. Tous les bacs noirs qui doivent être remplacés pour des raisons de bris ou autres, devraient l'être par des bacs beaucoup plus petits comme les bruns par exemple. On devrait aussi songer à remplacer systématiquement les bacs noirs par d'autres ayant une moindre capacité. Le gros bac noir devrait devenir une exception et non pas une norme.

Message courriel du 26 mars 2022

Bonjour

Pour donner suite à votre article dans l'information Du Nord, j'aimerais commenter sur cedit article. Je suis bien d'accord qu'on doit recycler et composter davantage. L'ennui en ce moment c'est plutôt la grosseur des bacs vu qu'on utilise déjà moins les noirs et qu'on projette de les utiliser encore moins, il me semble que nos bacs verts sont déjà trop petits...Est-ce qu'il y aura un changement prévu à cet effet. Car dans bien des cas s'il n'y a plus de place sans le bac vert le surplus se retrouve dans le noir. Sans changer le tout pour le tout la fonction du bac noir pourrait-elle devenir la fonction du bac vert. Avec un simple changement d'étiquette apposer sur les bacs. Je sais d'avance qu'on dira ben non c'est trop compliqué, mais si on va pour un changement autant mettre tous les avantages de notre côté sans apporter de nouvelles factures aux contribuables.

Message courriel du 1er mai 2022

-Réduire à la source pour faire économiser le citoyen.ne

Il faut devancer la réforme le Code du bâtiment qui calculera le CO2 des matériaux production, transport et post consommation afin que les matériaux recyclés comme le pratique déjà le plus gros entrepreneur en maçonnerie au Québec : Les Briques Recyc de Tommy Bouillon. Sa machine/ technique permet la réutilisation des briques sur place ceci ayant un impact colossal sur l'impact écologique d'une rénovation.

-Valoriser les ressources, car les matières premières ne sont pas infinies.

S'équiper d'un densificateur de polystyrène pour répondre au besoin de polystyrène densifié de Soprema a/s Pierre-André Lebeuf. Il importe à l'heure actuelle le polystyrène densifié des États-Unis pour alimenter leur usine de Sherbrooke.

-Devenir riche

La compagnie Tri-cycle a trouvé moyen de rendre le compost 16x plus performant. Je ne sais pas si la MRC aimerait devenir autosuffisante en engrais?

-Donner un congé de taxes municipales aux commerces zéro déchet.

-S'inspirer des meilleures pratiques dans les centres de tri ailleurs. La technologie permet la reconnaissance visuelle pour trier les différents types de matières (Polytechnique).

Inviter les camions de livraison à venir se chercher un ballot de matières valorisées pour rentabiliser leur voyage de retour. Comme un service Uber de demande de déplacement en attente. Ça serait une économie de CO2 d'optimiser leur déplacement.

-Devenir riche 2

Produire des certificats de crédits pour financer vos activités novatrices ou efficaces pour décarboniser notre avenir.

Mme Monique Clément, consultante pour les communautés Mohawks de Kahnawake et Kanesatake (message courriel du 27 mai 2022)

Voici le petit texte concernant la Réserve Doncaster, à ajouter, si possible, au PGMR de la MRC des Laurentides. Vous pouvez le modifier au besoin.

« La Réserve indienne de Doncaster no 17 (Tioweró:ton) est gérée par les Mohawks de Kahnawà:ke et Kanesatake. Elle compte quelque 335 résidences secondaires. Elle possède actuellement un conteneur de 40 vg³ à l'entrée pour recueillir les déchets, où se retrouvent beaucoup de matières recyclables et compostables et mêmes des RDD. Elle a également 6 bacs de 360 litres pour la récupération, et le service de collecte est offert par la municipalité de Sainte-Lucie. La Réserve a une grande volonté d'améliorer ses pratiques de gestion des matières résiduelles et a travaillé à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles en 2021-22.

Nous souhaitons que la MRC des Laurentides évalue la possibilité d'offrir certains services à la Réserve de Doncaster afin de faciliter la gestion optimale des déchets produits sur la Réserve ».